

## CONSEIL MUNICIPAL DU 09 AVRIL 2019

### Compte rendu du Conseil Municipal du 09 avril 2019

**Etaient présents :** Bernabela Aguila, Philippe Bonnafoux, Dolorès Delgado, Patricia Fermin, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Jacky Renouvier.

**Procurations :** Alain Barrera à Patrick Martinez, Nadyne Monfort à Arlette Jacquot.

**Absents excusés :** David Degara, Joffrey Guiraud, Hélène Morisot.

**Secrétaire de séance :** Marie-Antoinette Mora.

### M. le Maire remercie les membres du Conseil Municipal de leur présence et déclare le Conseil Municipal ouvert.

Il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Marie-Antoinette Mora.

### M. le Maire rappelle l'ordre du jour :

#### 1. Finances :

- Vote du taux des impôts locaux pour 2019
- Affectation du résultat 2018
- Vote du Budget Primitif 2019

#### 2. Domaine et projets

- Espace Multi Activités demande de subvention
- Conventions réseau Hérault THD
- SDIS convention logiciel gestion bornes à incendie

#### 3. Questions et informations diverses

M. le Maire informe le Conseil qu'une erreur s'est glissée dans l'ordre du jour : il s'agit bien d'une demande de subvention pour la construction de l'Espace Multi Activités comme bien spécifié dans les projets de délibérations transmis préalablement aux conseillers, et non pas le Centre Culturel et Créatif comme indiqué dans l'ordre du jour.

M. le Maire demande au Conseil d'approuver l'ordre du jour ainsi actualisé.

M. le Maire demande si d'autres points sont à ajouter à l'ordre du jour et ouvre la séance.

## FINANCES

M. le Maire donne la parole à Dolorès Delgado, Conseillère et responsable de la Commission Finances pour l'exposé des points suivants qui seront votés au fur et à mesure de leur présentation :

### a) Vote du taux des impôts locaux pour 2019

M. le Maire informe le conseil des nouvelles bases notifiées par le service des impôts en vue de fixer les taux des impôts directs : taxe d'habitation et taxes foncières.

Dolorès Delgado précise que le compte administratif 2018, section fonctionnement, montre que l'écart entre les dépenses et les recettes reste encore satisfaisant.

M. le Maire propose de ne pas augmenter et de maintenir le taux des impôts directs qui n'a pas augmenté depuis 2011 :

	Taux 2018	Taux 2019
Taxe d'habitation	15,14 %	<b>15,14 %</b>
Taxe sur le Foncier Bâti	21,19 %	<b>21,19 %</b>
Taxe sur le Foncier Non Bâti	64,98 %	<b>64,98 %</b>

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

### Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **De ne pas augmenter** le taux des impôts directs et de maintenir le taux de 2018,
- **Approuve** pour l'année 2019 les taux des trois taxes tels que présentés ci-dessus.

### b) Affectation du résultat de fonctionnement 2017

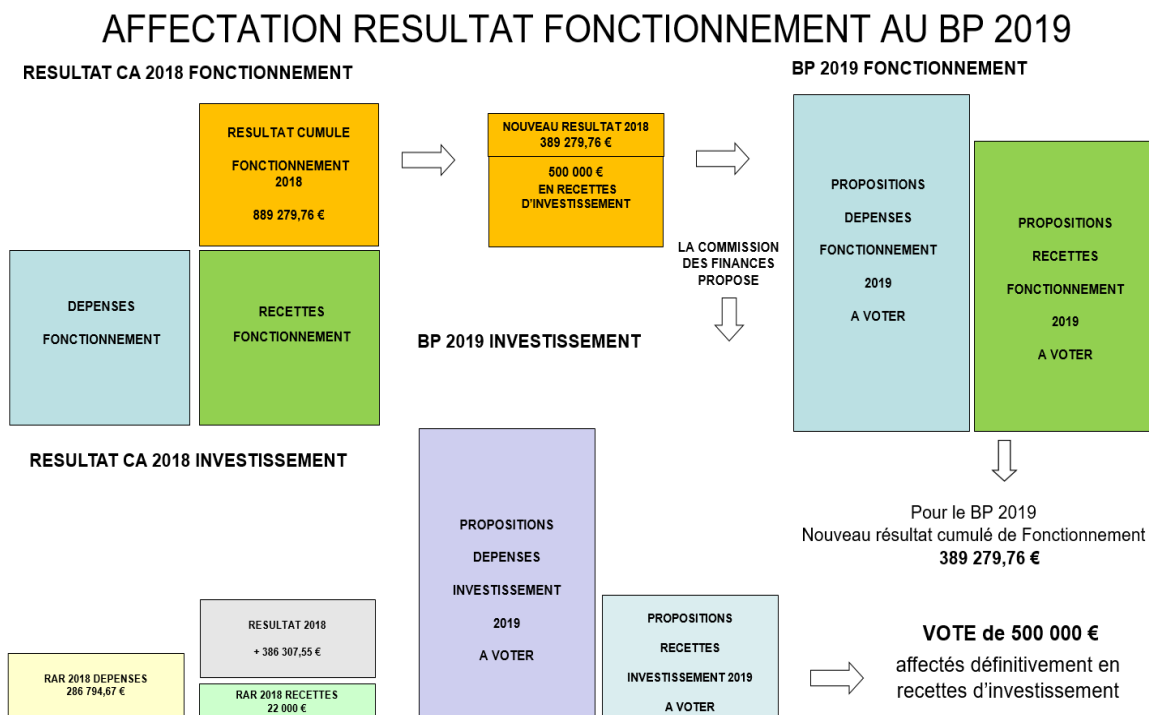
Au regard du résultat cumulé de l'année 2018 d'un montant de 889.279,76 €, la Commission des finances propose de transférer en section d'investissement la somme de 500.000 € par le compte 10.68.

M. le Maire précise que les projets de construction de l'Espace Multi Activité (EMA) et de réhabilitation des locaux de la salle des fêtes en Centre Culturel et Créatif (CCC) vont être engagés et qu'il convient que les crédits nécessaires soient inscrits au budget.

Dolorès Delgado précise que pour cela il est nécessaire de transférer une partie du résultat de fonctionnement vers la section d'investissement.

M. le Maire précise que ce résultat 2018 est très exceptionnel notamment lié à la liquidation de la Communauté des Communes des Pays de Thongue dont Valros faisait partie ainsi qu'au transfert du service de l'eau vers la CABM. Ces deux éléments ayant permis de façon ponctuelle d'abonder le budget communal en plus des économies de fonctionnement cumulées depuis plusieurs exercices. M. le Maire précise encore que ce niveau de résultat ne se renouvellera pas dans les années à venir avec un excédent de fonctionnement qui année après année de par la conjoncture nationale devient de plus en plus restreint.

Dolorès Delgado présente le schéma de l'affectation du résultat proposé par la Commission des Finances :



M. le Maire demande au Conseil de se prononcer sur l'affectation du résultat 2018 ainsi proposé :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	181 362,74
B. Résultats antérieurs reportés	707 917,02
ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
<b>C Résultat à affecter</b>	<b>889 279,76</b>
<b>= A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	386 307,55
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	- 264 794,67
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0,00</b>
<b>AFFECTATION = C. = G. + H.</b>	<b>889 279,76</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b>	<b>500 000,00</b>
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>389 279,76</b>
DÉFICIT REPORTE D 002 (4)	0,00

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve l'affectation du résultat 2018 tel que présenté ci-dessus.

### c) Vote du Budget Primitif 2019

Au préalable, Dolorès Delgado présente les propositions d'attribution des subventions pour l'année 2019 émises par la Commission des Finances :

ORGANISME	Montant
<b>6574 Autres Organismes Droit Prive – total 2019</b>	<b>24 151,00 €</b>
Amis de La Tour	400,00 €
Chasse Diane valrossienne	600,00 €
Chorale de Valros Les Valrossignols	500,00 €
Club Football de Valros	2 300,00 €
Club Football Jeunes	500,00 €
Comité des Fêtes Agents de Sécurité Fête Locale	500,00 €
Comité des Fêtes	8 500,00 €
Coopérative de l'Ecole de Valros	550,00 €
Coopérative de l'Ecole de Valros classe découverte (pour mémoire car déjà approuvé lors du CM précédent)	4 000,00 €
Essor Club	800,00 €
Foyer Rural avec tennis	2 800,00 €
Jumelage Valros Cieutat	1 400,00 €
Le Mulet Animal totémique	300,00 €
Ligue Contre le Cancer Valros	300,00 €
Trèfles Pétanque (nouvelle association)	1,00 €
Valro'ck Attitude (avec prise en charge de la Fête de la musique)	700,00 €

Dolorès Delgado présente le Budget Primitif par section, par chapitre, en dépense et en recettes élaboré par la Commission des Finances.

## BUDGET PRIMITIF 2019

### VOTE PAR CHAPITRE DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2018	Proposition
011	Charges à caractère général	349 043,01 €	392 132,72 €
012	Charges de personnel	684 406,27 €	680 000,00 €
014	Atténuations de produits	408,00 €	1 000,00 €
65	Autres charges gestion courante	110 783,28 €	128 057,00 €
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>1 144 640,56 €</b>	<b>1 201 189,72 €</b>
66	Charges financières	38 164,16 €	37 139,04 €
67	Charges exceptionnelles	428,43 €	6 000,00 €
022	Dépenses imprévues		50 000,00 €
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 183 233,15 €</b>	<b>1 294 328,76 €</b>
023	Virement à la section d'investissement		330 000,00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	22 128,60 €	18 565,00 €
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>22 128,60 €</b>	<b>348 565,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 205 361,75 €</b>	<b>1 642 893,76 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2019

### VOTE PAR CHAPITRE RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
Chapitre	Libellé	CA 2018	Proposition
013	Atténuations charges Personnel	40 536,81 €	40 000,00 €
70	Produits de services	94 901,16 €	84 391,00 €
73	Impôts et taxes	629 397,02 €	644 831,00 €
74	Dotations et participations	464 822,40 €	448 857,00 €
75	Autres produits de gestion courante	13 894,09 €	18 500,00 €
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>1 243 551,48 €</b>	<b>1 236 579,00 €</b>
76	Produits financiers	35,32 €	35,00 €
77	Produits exceptionnels	103 943,47 €	2 000,00 €
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 347 530,27 €</b>	<b>1 238 614,00 €</b>
042	Immobilisations corporelles	39 194,22 €	15 000,00 €
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>39 194,22 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>1 386 724,49 €</b>	<b>1 253 614,00 €</b>
R 002	Report Résultat n-1	707 917,02 €	389 279,76 €
<b>TOTAL RECETTES CUMULEES</b>			<b>1 642 893,76 €</b>

## BUDGET PRIMITIF 2019

### VOTE PAR CHAPITRE DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2018	VOTE	RAR + VOTE
20	Immobilisations incorporelles	1 142,76 €	30 000,00 €	31 142,76 €
21	Immobilisations corporelles	75 612,92 €	423 900,00 €	499 512,92 €
23	Immobilisation en cours	210 038,99 €	1 800 000,00 €	2 010 038,99 €
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>286 794,67 €</b>	<b>2 253 900,00 €</b>	<b>2 540 694,67 €</b>
10	Dotations fonds divers et réserves		3 000,00 €	3 000,00 €
16	Emprunt et dettes		32 448,41 €	32 448,41 €
27	Autres immobilisations financières		20 000,00 €	20 000,00 €
<b>Total des dépenses financières</b>			<b>55 448,41 €</b>	<b>55 448,41 €</b>
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>286 794,67 €</b>	<b>2 309 348,41 €</b>	<b>2 596 143,08 €</b>
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		15 000,00 €	15 000,00 €
41	Opérations patrimoniales		400,00 €	400,00 €
<b>Total des opérations d'ordre d'investissement</b>			<b>15 400,00 €</b>	<b>15 400,00 €</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>286 794,67 €</b>	<b>2 324 748,41 €</b>	<b>2 611 543,08 €</b>

M. le Maire précise que les crédits inscrits au chapitre 23 sont indispensables pour permettre l'engagement notamment des marchés pour la construction de l'Espace Multi Activités même si la réalisation des travaux s'effectuera sur deux exercices budgétaires.

## BUDGET PRIMITIF 2019

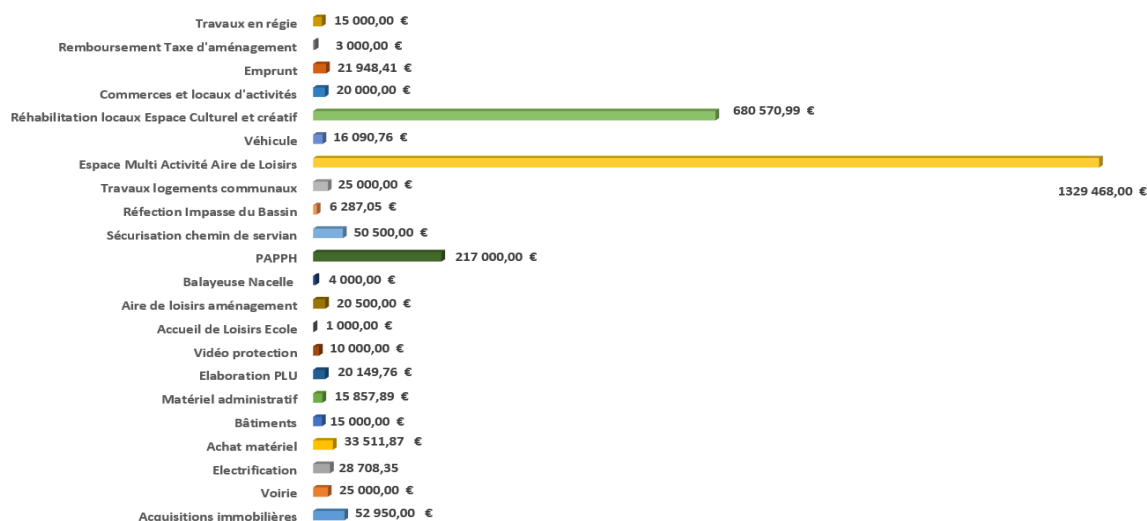
### VOTE PAR CHAPITRE RECETTES D' INVESTISSEMENT

Recettes d'investissement				
Chapitre	Libellé	RAR 2018	VOTE	RAR + VOTE
13	Subventions d'investissement	22 000,00 €	397 243,00 €	419 243,00 €
16	Emprunts		951 027,53 €	951 027,53 €
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>22 000,00 €</b>	<b>1 348 270,53 €</b>	<b>1 370 270,53 €</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		5 000,00 €	5 000,00 €
1068	Virement du Résultat de fonctionnement		500 000,00 €	500 000,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus		1 000,00 €	1 000,00 €
<b>Total des recettes financières</b>			<b>506 000,00 €</b>	<b>506 000,00 €</b>
<b>Total des recettes réelles</b>		<b>22 000,00 €</b>	<b>1 854 270,53 €</b>	<b>1 876 270,53 €</b>
21	Virement de la section fonctionnement		330 000,00 €	330 000,00 €
40	Opérations d'ordre de transfert entre sections		18 565,00 €	18 565,00 €
41	Opération patrimoniales		400,00 €	400,00 €
<b>Total des recettes d'ordre</b>			<b>348 965,00 €</b>	<b>348 965,00 €</b>
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		<b>22 000,00 €</b>	<b>2 203 235,53 €</b>	<b>2 225 235,53 €</b>
R 001	Report nouveau résultat 2018			386 307,55 €
<b>TOTAL DES RECETTES AVEC SOLDE D'EXECUTION CUMULE</b>				<b>2 611 543,08 €</b>

M. le Maire précise que l'inscription d'un emprunt est nécessaire dans l'attente de l'attribution des subventions sollicitées dans le cadre des deux projets EMA et CCC.

Dolorès Delgado présente les dépenses par opération :

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT PAR OPERATION 2 611 543,08 €



M. le Maire rappelle que le Budget primitif présente des dépenses prévisionnelles. Il s'agit des dépenses engagées et non finalisées en 2018 et des nouvelles dépenses envisagées pour 2019. Toutes les dépenses ne seront pas forcément réalisées dans l'année car certains projets peuvent être reportés.

M. le Maire présente le budget primitif 2019 du budget principal de la Commune détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

Section Fonctionnement		Section Investissement	
Dépenses	1.642.893,76 €	Dépenses	2.611.543,08 €
Recettes	1.642.893,76 €	Recettes	2.611.543,08 €

Soit un budget pour l'année 2019, avec reprise des résultats et intégration des restes à réaliser 2018, équilibré à hauteur de 4.254.436,84 € en recettes et dépenses.

M. le Maire propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement.

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, vote et approuve** chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2019 du budget principal de la Commune.

### PROJETS – Espace Multi Activités participation FAEC CABM

M. le Maire rappelle au Conseil que par délibération n°2016-84 en date du 14 avril 2016 la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée a adopté le règlement d'attribution et la convention type de partenariat avec les communes du Fonds de Concours pour l'Aménagement et l'Équipement des Communes (FAEC), et que le 23 mars 2017 par adoption d'un avenant le Conseil Communautaire a élargi ce dispositif aux 4 communes ayant rejoint la Communauté d'Agglomération au 1er janvier 2017 et a modifié les conditions de versement du fonds de concours.

M. le Maire informe le Conseil que pour bénéficier de ce fonds de concours les Communes doivent rentrer dans un certain nombre de thématiques définies et présenter des opérations d'aménagement de natures suivantes

- aménagements d'espaces publics ou paysagers (aménagement de places et abords de bâtiments publics, traitement paysager des entrées des communes, des rues, aménagements des espaces verts, espaces naturels de promenade et de détente, ...)
- restructuration urbaine,
- rénovation et construction d'équipements.

M. le Maire rappelle au Conseil qu'actuellement et a fortiori dans un avenir très proche, la commune n'est plus en mesure d'offrir les équipements publics capables de satisfaire les besoins des administrés et de la municipalité.

La commune dispose au centre du village d'un ensemble de bâtiments municipaux dans lequel une salle dont l'espace est devenu trop restreint fait office de salle des Fêtes. Les autres locaux adjacents et non aménagés accueillent quelques activités dans des conditions déplorables. De par sa situation et sans parking organisé, ces locaux ne permettent plus l'accueil de manifestations et rencontres festives, associatives ou familiales dans des conditions conformes en matière de sécurité et accessibilité.

Aussi, du fait de l'exiguïté de l'actuelle salle des Fêtes et de sa situation en plein centre du village générant nombre de nuisances, les élus ont décidé la construction d'un Espace Multi Activités, à l'Aire de Loisirs en limite extérieure du village sur une assise foncière communale à côté des équipements de loisirs fort utilisés.

Une grande salle pouvant recevoir 450 personnes debout favorisera le lien social et intergénérationnel en accueillant les manifestations associatives, municipales, intercommunales et familiales.

Cette salle et son patio extérieur, dotés d'annexes fonctionnelles offriront un lieu adapté à toutes les activités. Sa capacité permettra l'accueil de rencontres très diverses importantes et tous publics.

Deux salles plus petites ont également été intégrées au projet afin d'héberger des associations.

Cet Espace Multi Activités a été positionné de manière à limiter les nuisances sonores pour les riverains, permettre la pose de panneaux photovoltaïques, et intégrer un site de plein air déjà dédié aux activités multiples de loisirs et associatives particulièrement apprécié du public.

Un parking est prévu avec des aménagements naturels afin de ne pas contribuer à imperméabiliser le terrain et de respecter l'environnement. D'une assiette importante en cohérence avec la capacité de la salle mais aussi des utilisateurs de l'Aire de Loisirs, il pourra être ultérieurement couvert par des ombrières.

Cet ensemble sera accessible à tous via les cheminements doux et sécurisés développés sur la Commune.

Dans un cadre convivial et respectueux de l'environnement, il offrira à nos administrés mais également à de nombreuses familles, associations, collectivités et organismes valrossiens et des alentours un lieu adéquat et particulièrement convivial pour l'organisation de manifestations et rencontres très variées

La mutualisation des activités associatives, municipales ou privées sur un seul espace permet d'adapter l'offre de service à la demande sans cesse évolutive du public, la proximité et la solidarité étant des vecteurs importants pour le lien social et intergénérationnel.

Les recettes provenant des installations photovoltaïques et des locations permettront un équilibre de fonctionnement et une participation active à la transition énergétique.

M. le Maire présente au Conseil le projet détaillé élaboré avec l'équipe de maîtrise d'œuvre. Il précise que le coût prévisionnel, études incluses, a été estimé à 1.496.200 € HT.

A ce jour ce projet bénéficie d'un montant de financement externe validé de 100.000 € de la part de la Région Occitanie, la Commune de Valros participera à hauteur de 448.100 € et la Communauté d'Agglomération est sollicitée dans le cadre du FAEC pour un montant de 448.100 € soit 30% du projet.

Le règlement d'attribution du FAEC a été défini pour faciliter la déclinaison du projet de territoire « Béziers Méditerranée 2025 ». Le projet présenté par la Commune répond à quatre thématiques stratégiques sur les sept conditionnant l'éligibilité du FAEC :

1 - La qualité architecturale, urbaine ou paysagère

2 - La redynamisation par l'économie (commerces, artisanat, tourisme) ou par les services et équipements (culture/ sports/ loisirs...)

3 - La pacification de la voirie, l'organisation du stationnement ou les modes doux

4 - L'accessibilité, les économies d'énergie, la production d'énergies renouvelables dans les bâtiments communaux

Marie-Antoinette MORA présente le plan de la Commune intégrant la pacification de la voirie, le stationnement, les modes doux, et M. le Maire présente le plan de financement actualisé.

M. le Maire propose au Conseil d'approuver le projet de construction de l'Espace Multi Activité pour le montant précité et de l'autoriser à solliciter une participation financière auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée d'un montant de 448.100 € au titre du Fonds de Concours pour l'Aménagement et l'Équipement des Communes.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :

- **d'approuver** le projet de construction d'un Espace Multi Activités pour un coût estimé à 1.496.200 € HT
- **d'autoriser** le Maire à effectuer une demande de participation auprès de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée pour la réalisation de ce projet au titre du FAEC pour un montant de 448.100 €,
- **d'inscrire** au budget 2019 et suivants les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DOMAINE – Implantation des réseaux pour le Très Haut Débit des particuliers**

M. le Maire rappelle au Conseil que depuis janvier 2018 le Département de l'Hérault a confié à Hérault THD, via une délégation de service public de 25 ans, le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné pour les particuliers. C'est donc la société Hérault THD qui va concevoir, mettre en œuvre et exploiter le réseau Très Haut Débit du Département de l'Hérault. Il rappelle qu'un shelter, bâtiment préfabriqué dans lequel sera placé le Nœud de Raccordement Optique (NRO), est en cours d'installation à l'Aire de Loisirs, et que deux Sous Répartiteurs Optiques (SRO) de raccordement seront prochainement installés au 9 rue des Amandiers et au 52 Avenue de Pézenas, sur les trottoirs.

M. le Maire informe le Conseil que pour déployer le réseau et permettre aux différents opérateurs de gérer les lignes des différents abonnés au réseau Fibre Optique il est nécessaire de raccorder les NRO et SRO via des canalisations souterraines. Il convient donc de formaliser par le biais d'une convention l'occupation du domaine public non routier et routier par la société Hérault THD pour l'implantation des canalisations reliant les équipements techniques.

M. le Maire précise que l'installation de ces ouvrages fera l'objet de la perception d'une redevance d'occupation du domaine public, il présente au Conseil les dossiers d'implantation des canalisations et la convention.

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **d'approuver** le projet d'implantation des canalisations reliant les SRO et NRO par Hérault THD pour le déploiement du Très Haut Débit « réseau FTTH » du Département de l'Hérault,
- **d'autoriser** le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public routier et non routier,
- **de préciser** que ladite autorisation est accordée pour une durée de 25 ans et fera l'objet de la perception d'une redevance d'occupation du domaine public non routier,
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout acte et avenants et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DOMAINE – Convention SDIS logiciel Hydraulic pour les bornes à incendie**

M. le Maire informe le Conseil que le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) de l'Hérault est en vigueur depuis le 9 octobre 2017.

Le RDDECI s'appuie sur une démarche de sécurité par objectif. Cette approche permet d'intégrer les contingences de terrain pour adapter les moyens de défense dans une politique globale à l'échelle départementale. L'objectif final est de réaliser une défense incendie de proximité, adaptée aux risques et aux spécificités du territoire au moyen de solutions d'une grande diversité. Le RDDECI constitue le référentiel de la nouvelle réglementation de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) et un point essentiel concerne les modalités d'échanges d'informations entre les différents acteurs concourant à la DECI dont la commune.

Ces modalités concernent la gestion courante des Points d'Eau Incendie (PEI) telle que mentionnée dans le règlement (création, actions de maintenance, contrôles techniques périodiques, reconnaissances opérationnelles...) et les échanges d'informations sur l'ensemble des PEI telles que l'indisponibilité et/ou la remise en service, l'absence d'eau, la coupure du réseau d'alimentation, les anomalies importantes qui doivent être transmises dans les meilleurs délais au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de l'Hérault.

A cet effet le SDIS administre la base de données départementales et met à disposition des communes un logiciel collaboratif de gestion des PEI, à titre gratuit. Cette base de données, qui a pour objectif premier de suivre la mise en service et la disponibilité des PEI à des fins opérationnelles, permet d'une part à l'ensemble des acteurs concourant à la DECI d'intégrer et de mettre à jour en temps réel les données ayant trait aux caractéristiques et à l'état des PEI du territoire, et d'autre part de renseigner de manière exhaustive l'arrêté communal ou intercommunal de DECI.

Une convention doit être établie entre le SDIS et la Commune afin de définir les conditions d'utilisation et de mise à disposition du logiciel.

M. le Maire présente les intérêts de cette collaboration avec le SDIS 34 et les dispositions de la convention qui fixe les modalités de mise à disposition et d'accès au logiciel, en rappelant que ce service est proposé à titre gratuit.

**Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide :**

- **d'approuver** le projet de convention joint en annexe pour le partage des données relatives à la gestion de la DECI via le logiciel Hydraulic mis à disposition par le SDIS de l'Hérault,
- **d'autoriser** le Maire à signer ladite convention et tous documents et avenants futurs s'y rapportant,
- **d'autoriser** le Maire prendre toute décision et à signer tous documents relatifs à ce dossier et à déléguer sa signature aux Adjointes.

## QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

### • **INFORMATIONS diverses :**

- Emplois d'été : demandes à déposer en Mairie
- Un agent a été engagé pour un mois aux Services Techniques

### • **En lien avec la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée**

- Mise en œuvre de la « carte unique » des médiathèques et bibliothèques de l'Agglo
- Samedi 13 avril : journée Tourisme & Handicap à la Tour
- Mercredi 17 avril : Bus de l'emploi saisonnier Place de la République 14h-17h
- La « quinzaine du jeu » : sera à Valros le mercredi 24 avril de 10h à 12h
- 4 mai : Secrets de Vignes à Valros au Mas Gabardel de 10h à 12h
- Vendredi 24 mai : Inauguration des ouvrages d'eau potable
- Samedi 25 mai : Total Festum à la Tour

### • **Point détaillé agenda manifestations des associations par Patrick Martinez, Adjoint :**

- Jeudi 11 avril à partir de 9h : réunion / permanence PLIE pour des emplois d'insertion dans le cadre de la construction de l'EMA – salle du Conseil
- Samedi 13 avril. Nettoyage des abords du village. Amis de la Tour – Sictom – Mairie 8h30 parking des Platanes
- Dimanche 21 avril. 1ère foire de printemps. Le Trèfle Pétanque. Aire de Loisirs
- Transfert de délégation pour les Anciens combattants de René Fabre à Arlette Jacquot le mercredi 24 avril à 18h00
- Vendredi 26 avril. Cinéma. 18h30 salle des Fêtes
- Mercredi 8 mai. Braderie. Comité des Fêtes. 8h Aire de loisirs
- Mercredi 8 mai. Cérémonie. Mairie. 11h devant la mairie
- Vendredi 10 mai. Voyage-Partage. 18h30 Salle des Fêtes
- Samedi 11 mai. Journée Foyer rural Les Forges de Pyrène dans l'Ariège
- 17, 18 et 19 mai. Expo atelier création. Salle des Fêtes
- Dimanche 26 mai. Élections européennes Salle des Fêtes

M. le Maire clôture le Conseil à 19h35.



**COMMUNE DE VALROS**  
**CONSEIL MUNICIPAL du 9 avril 2019**

**Liste des délibérations**

- 201900019 Finances taux des impots directs 2019
- 201900020 affectation resultat 2018 com signatures
- 201900021 Finances vote BP2019
- 201900022 Espace Multi Activités participation FAEC CABM
- 201900023 Convention réseaux Hérault THD
- 201900024 Convention logiciel Hydraulic SDIS

-----

Signature des conseillers municipaux présents et représentés

***Bernabela AGUILA***

***Arlette JACQUOT***

***Alain BARRERA***  
*procuration à Patrick Martinez*

***Michel LOUP***

***Philippe BONNAFOUX***

***Patrick MARTINEZ***

***David DEGARA***

***Nadyne MONFORT***  
*procuration à Arlette Jacquot*

***Dolorès DELGADO***

***Marie-Antoinette MORA***

***Patricia FERMIN***

***Hélène MORISOT***

***Joffrey GUIRAUD***

***Jacky RENOUVIER***